



SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018
à 13h

IL N'Y A PAS DE JUSTICE TOUT LE MONDE À MADRID!

DEVANT LA COURT SUPRÊME

(Plaza Villa de Paris)

<https://nohayjusticia.org/>

En Espagne, il est fréquent que des juridictions comme le Tribunal Supremo (Cour suprême), le Tribunal Constitutionnel ou l'Audiencia Nacional rendent des décisions dans lesquelles non seulement la loi est interprétée de manière abusive mais où les droits civils et politiques sont clairement violés. Cette dynamique, qui entraîne une atteinte aux droits de la défense des citoyens, est source d'inquiétude sociale face au manque de confiance qu'elle suscite à l'égard de l'appareil judiciaire et de ses membres.

Nous avons tous en tête des affaires scandaleuses comme la « Manada » (la Meute), Castor, Palma Arena, Nóos, les jeunes d'Alsasu, dans le cadre desquelles les décisions rendues constituent des violations évidentes de la liberté d'expression (Valtòny, Pablo Hasél, etc.) et celle, plus récente, des bébés volés. Dans d'autres affaires similaires, la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg a rendu des décisions favorables aux requérants, comme ce fut le cas dans les affaires Atutxa Mendiola et autres (Bureau du parlement basque), journal *Egunkaria*, Stern Taulats et Roura Capellera (des jeunes de Gérone qui avaient brûlé des photos du roi).

Les mauvaises pratiques clientélistes pour accéder à la carrière judiciaire témoignent de la présence d'un petit noyau dur de magistrats, promus aux plus hautes fonctions de l'appareil judiciaire, dont la promotion ne répond pas à des critères de mérite mais plutôt à leur **idéologie. Ce mécanisme de nomination est contraire au principe de séparation des pouvoirs et constitue une atteinte réelle à l'essence même de la démocratie.** Ces nominations sont révélatrices du fait que le pouvoir judiciaire est un des pouvoirs qui n'a pas encore franchi le pas de la démocratisation, nécessaire pour rompre définitivement avec la période franquiste.

Cette anomalie dans le fonctionnement de la justice espagnole a été mise en exergue dans les rapports du GRECO¹ du Conseil de l'Europe qui, dans quatre rapports successifs, **émet des réserves et dénonce les mauvaises pratiques continues.** Les rapports du GRECO concluent à la partialité des instances dirigeantes de l'appareil judiciaire dans la mesure où elles sont nommées par un organe politisé comme l'est le CGPJ².

Dès lors, l'approbation et l'application erronée et abusive d'instruments juridiques, comme la loi « bâillon » (loi relative à la protection de la sécurité citoyenne connue comme la loi « mordaza »), la loi des partis, etc. qui, avec le renvoi d'affaires devant le Tribunal Supremo et l'Audiencia Nacional, créent

¹ Groupe d'États contre la corruption (GRECO)

² Consejo General del Poder Judicial (Conseil général du pouvoir judiciaire)

des situations de non-respect des droits de la défense et sont un alibi pour justifier l'application de mesures d'exception incompréhensibles en l'absence de violence (prison ferme sans caution, interdiction d'exercer des mandats publics, amendes dissuasives, saisie patrimoniale, confinement territorial, etc.). Il n'est pas davantage admissible que les politiques pénitentiaires soient assorties de mesures de répression ou d'éloignement préjudiciables aux familles. Cette démarche sévère tranche avec la permissivité de l'appareil judiciaire à l'égard des comportements violents de groupes racistes et fascistes (València, Blanquerna, etc.), révélatrice d'une dérive alarmante.

Dans de nombreuses affaires, le pouvoir judiciaire a accepté que des groupes d'extrême droite se constituent partie civile. Une situation qui n'existe pas dans de nombreuses autres législations.

Qui plus est, pendant de nombreuses années, la judiciarisation de la politique a permis au gouvernement espagnol d'intervenir par le biais de Parquet pour lutter contre des modèles sociétaux et économiques alternatifs et la dissidence politique, en interdisant des mécanismes de consultation et de participation populaires. De telles actions constituent une atteinte grave aux droits civils et politiques et participent à l'affaiblissement de la qualité démocratique.

Il y a lieu de rappeler qu'en Catalogne, plus de 1 200 personnes sont mises en examen et poursuivies, plus de 700 d'entre elles sont des autorités locales et des représentants politiques élus. Les droits individuels et collectifs de ces personnes ont été gravement menacés pour avoir simplement exercé leur mandat en organisant des actions pacifiques et non violentes. Même si les procès n'ont pas encore commencé et, qu'à ce titre, chaque personne devrait bénéficier du droit à la présomption d'innocence, l'action de la justice espagnole a conduit à des détentions provisoires sans caution, à des interdictions d'exercer à titre préventif, à des ingérences graves dans le fonctionnement des institutions (parlement catalan et mairies) ainsi qu'au non-respect du résultat des élections.

Ces pratiques contrastent avec les réponses des juridictions européennes (Allemagne, Belgique et Écosse) aux demandes d'exécution des mandats d'arrêt européens émis par la justice espagnole contre les représentants politiques exilés, injustement accusés de rébellion et de sédition.

Des procès insolites sont actuellement pendants sur le territoire (Andalousie, Madrid, etc.) avec des peines de prison requises contre des personnes qui participaient à des manifestations pacifiques, ce qui est contraire à la liberté de manifestation et à la liberté d'expression. **Un des autres signaux alarmants est l'application de l'article 315.3 du Code pénal espagnol, avec des relents franquistes, contre les syndicalistes qui participent à des grèves et à des manifestations.** Plus de 300 personnes sont poursuivies sur le fondement dudit article. Compte tenu de l'absence évidente de violence, ces situations sont incompréhensibles et contrastent avec le traitement qui est réservé à des personnes comme Urdangarin, Rato ou Bárcenas, libres pendant leurs procès.

Sur ce point, il convient de rappeler **le modèle d'impunité suivi par l'appareil judiciaire – l'absence d'enquêtes et de poursuites – au regard des crimes contre l'humanité commis pendant la dictature franquiste.** Sur le plan judiciaire, la politique d'impunité s'appuie sur deux éléments, à savoir : (i) la volonté de faire gravement obstacle à la procédure pénale ouverte devant le tribunal de Buenos Aires (connue comme la « plainte argentine) dans le cadre de laquelle les mandats d'arrêt et les demandes d'extradition sont rejetés, y compris la déclaration des mis en cause eux-mêmes ; et (ii) l'irrecevabilité des plaintes pénales présentées devant les juridictions de l'État espagnol. Les plaintes contre Antonio González Pacheco (Billy el Niño), jugées irrecevables, ne font que confirmer cette politique d'impunité.

Des décisions comme celle de la « Manada » montrent que l'appareil judiciaire n'a pas encore assumé le fait que la violence à l'égard des femmes n'est pas une question individuelle ou privée mais une question sociale et politique. La violence exercée contre les femmes est la pire

négarion des droits humains en ce qu'elle met en évidence l'exercice du pouvoir patriarcal contre les femmes et leur condition d'êtres humains et de citoyennes de plein droit. La violence machiste est un des pires fléaux des sociétés et l'**appareil judiciaire doit se former pour renforcer sa sensibilité sociale** et contribuer à l'éradication de toutes formes de violence sexiste.

Dans la récente affaire des hypothèques, l'inégale capacité de réaction de l'appareil judiciaire pour contrer une décision qui n'était pas favorable aux banques illustre parfaitement la remise en cause de la neutralité de la justice espagnole.

Pour toutes ces raisons, **NO HAY JUSTICIA (IL N'Y A PAS DE JUSTICE)** est pensé comme un espace citoyen pour dénoncer toutes ces violations des droits. À ce titre, nous vous invitons à participer à une mobilisation citoyenne, encouragée depuis différents secteurs de la société, afin de dénoncer les irrégularités manifestes de l'appareil judiciaire espagnol.

Nous vous invitons donc à nous rejoindre le 15 décembre prochain à Madrid, devant l'Audiencia Nacional et le Tribunal Supremo, pour mettre en lumière les attaques répétées contre la démocratie qui perdurent depuis l'époque franquiste.

Nous souhaitons dénoncer la manière dont l'appareil judiciaire protège les élites et comment la judiciarisation de la vie politique est un mécanisme qui s'applique systématiquement contre toute forme de désaccord politique en faveur d'une transformation nécessaire pour en finir avec le régime de 1978. Nous dénonçons le fait que depuis 40 ans, la transition a été organisée de sorte à **protéger la monarchie, à pérenniser les privilèges de l'oligarchie et à limiter les droits civils et politiques, aussi bien ceux des citoyens que ceux des différentes Nations de l'État espagnol.**

[Tous droits de traduction réservés]